

ment, elle recevait l'obédience de son clergé et des fidèles qui venaient lui baiser la main recouverte de la coule bénédictine. Non seulement elle avait la croix pectorale, la crosse, l'anneau, mais aussi la mitre. Elle ne la mettait point sur sa tête, mais elle était placée sur une crédence près de son trône abbatial, et on la portait devant elle pendant les processions. On avait réclamé plusieurs fois contre ces privilèges qui n'avaient d'analogie que ceux de l'abbaye royale de *Las Huelgas*, en Espagne; mais jamais on n'avait pu avoir gain de cause. Finalement, cette juridiction fut définitivement abolie en 1818, époque de la mort de la dernière abbesse. Selon l'usage, on mit la mitre dans son cercueil, mais l'abbaye *nullius* était finie et la mitre ne fut jamais relevée.

Mgr Gennari continua la revue qu'il avait commencée comme simple prêtre, et celle-ci se répandit même à Rome, où elle trouva de nombreux abonnés. Ce n'était point seulement la modicité du prix qui tentait les acheteurs; ceux-ci trouvaient une revue qui les renseignait sur l'histoire de l'Eglise, leur donnait résumés les décrets les plus importants des Congrégations romaines, et de plus un certain nombre de cas, soit théologiques, soit canoniques, parfaitement étudiés et avec des solutions très claires. Comme le pape avait besoin de théologiens et de canonistes, il appela à Rome Mgr Gennari et le nomma assesseur du Saint-Office (6 février 1897), charge alors cardinalice et où les solides qualités du prélat avaient un vaste champ d'action. Le pape fut à ce point satisfait de ses services que, quatre ans après, il le créait cardinal prêtre, du titre de saint Marcel (15 avril 1901).

Quand le pape Pie X décréta la refonte des Congrégations romaines, il appela à présider celle du Concile le cardinal Gennari. Cette Congrégation avait moins d'importance que celle à laquelle elle succédait. La Congrégation consistoriale lui avait enlevé tout ce qui regarde les séminaires diocésains